#27
La lettre d'information de la commune des Allues

à cœur ouvert

éditorial

Et si le fleurissement incarnait une vision d'avenir ?
Une fleur, puis deux, peut-être trois…
Pour nous, il ne s'agit pas d'accumuler les distinctions pour le plaisir de les arborer fièrement sur les panneaux de signalisation de la vallée. Fleurir c'est déjà accueillir ! Et nous prenons ça très au sérieux.
À l'évidence, le tourisme comme agent économique majeur nous entraîne à passer sans cesse à la vitesse supérieure, à nous dépasser. Ceci dans l'intérêt des vacanciers mais aussi dans celui des habitants.
Nos efforts en matière de fleurissement, d'accueil, en un mot de qualité de la vie, ont été officiellement reconnus et couronnés à deux reprises.
Il est indéniable que cela nous incite à persévérer, à progresser et ceci dans tous les domaines. Été comme hiver, nous nous situons dans une stratégie de consolidation et de valorisation de nos acquis, une dynamique de conquête et de séduction importante pour aujourd'hui et demain. Plus que jamais, nous misons sur les vertus du fleurissement qui est aussi devenu par extension synonyme de développement durable, de préservation du milieu naturel, de valorisation du patrimoine.
Cet été, la commune entend encourager les particuliers comme les professionnels à s'engager à nos côtés. Comment ? En participant au concours communal de fleurissement. À travers cette opération, nous souhaitons sensibiliser la population aux enjeux du fleurissement (voir dossier) mais également l'associer à nos initiatives.

Le Maire
Thierry Monin

sommaire

Page 1
Éditorial
de monsieur le Maire
Dossier
Les enjeux du fleurissement
Page 2
Dossier (suite)
Les enjeux du fleurissement
Page 3
Actualité
La taxe d'habitation
Zoom sur
L'accueil de loisirs sans hébergement
Pages 4 et 5
Infos pratiques
Rencontre
Les nouvelles associations :
- Chats sans famille
- Méritrail
- Yoga et bien-être
Pages 6 et 7
Panorama
Les travaux dans la vallée
Évolution
Le tri sélectif
Page 8
Questions à
Michèle Schilte
Vivre ensemble
La divagation des chiens

Dossier

LES ENJEUX DU FLEURISSEMENT

ENTRE PROTECTION ET VALORISATION

L'été est propice aux grandes migrations. Ceux qui empruntent les routes départementales ou encore les petites routes buissonnières pour se rendre sur leur lieu de villégiature l'auront remarqué. À l'entrée des villes et des villages, les manœuvres de séduction se succèdent. Village classé, site remarquable, cité de caractère, ville fleurie… De vrais labels qui font référence mais qui font aussi office d'injonctions adressées aux chalands. Arrêtons-nous et découvrons sans tarder ces beautés cachées, pensent-ils. C'est dire toute la confiance placée dans ces panneaux aguicheurs.

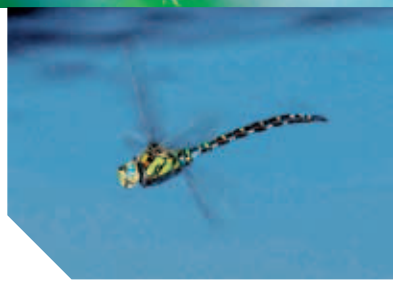

LES ENJEUX DU FLEURISSEMENT

ENTRE PROTECTION ET VALORISATION

Une fleur... deux fleurs, trois fleurs et plus... on annonce la couleur pour signifier que le but recherché n'est pas seulement de mettre en avant la politique locale mais bien d'attirer les vacanciers et de les retenir. L'intention est d'autant plus louable quand on a la montagne pour cadre et le tourisme pour vocation ! La commune des Allues en est parfaitement consciente. Et c'est précisément la raison pour laquelle elle multiplie et accentue ses efforts en la matière.

2007, première fleur, 2009 deuxième fleur, 2011... en route pour la troisième fleur

Mais cette année, nous entrons dans une autre dimension, celle de la cour des grands. Pour cette nouvelle candidature, la barre a encore été relevée. Le décor naturel, le fleurissement, le cadre végétal, l'embellissement du cadre de vie, la préservation du patrimoine, la politique de l'environnement seront encore passés au crible par le jury fin août. Jusqu'à présent, la municipalité avait parfaitement rempli les critères de sélection. Mais rien n'est jamais acquis. Il ne faut donc pas relâcher ses efforts et poursuivre ses actions tous azimuts. Des nouveaux aménagements à fort potentiel touristique en passant par un événementiel ciblé, tout est mis en œuvre pour pérenniser l'image de la vallée et son attractivité.

Concours départemental Lauréat 2010

Résidence avec 100 % des balcons fleuris.

Philippe Gardin - Résidence des Pistes - Lauréat 2010

Le Concours communal de fleurissement

Une obligation mais aussi une valeur ajoutée. La troisième fleur doit entraîner l'adhésion de tous. C'est un projet à la fois collectif et particulier. Afin de promouvoir le fleurissement et d'encourager l'initiative, la commune organise un concours (sans inscription préalable) avec trois catégories : les maisons ou appartements avec terrasse ou balcon fleuri, les aménagements paysagers, les hôtels et commerces. La qualité du fleurissement, l'harmonie des couleurs et la créativité serviront de critères.

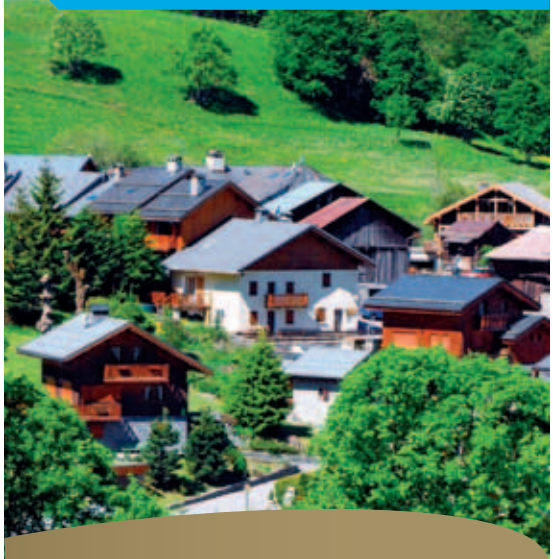

LA TAXE D'HABITATION

NOUVELLES DISPOSITIONS

Depuis le 1er janvier 2011, la réforme de la fiscalité locale est entrée en vigueur. Avec certaines conséquences pour les collectivités territoriales, notamment des reversements (cotisation foncière des entreprises, part départementale de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe sur les surfaces commerciales etc.) relatifs à des transferts de compétences de l'État et du Département. Traduction pour le contribuable : Va-t-il débourser plus ? Quelle sera son imposition au titre de la taxe d'habitation ?

À la lecture de son avis d'imposition, il sera tenté de penser - à tort - que la commune a augmenté ses taux et qu'il va payer plus. C'est inexact. Pourquoi ? Avant la réforme, le taux de la taxe d'habitation s'élevait à 12.28 % pour la Commune des Allues et 4.92 % pour le Département. Pour cette année, le taux « communal » passe à 17.78 % mais il s'agit de la somme des taux votés par la Commune et le Département.

Un cas concret

Exemple à l'appui et s'appliquant au cas de figure d'un couple avec deux enfants, vivant en résidence principale et dans l'hypothèse où leurs revenus fiscaux ainsi que la valeur foncière de leur habitation demeurent constants :

2009 : part communale 218 €
part départementale 143 €
soit 361 €

2011 : part communale 361 €
part départementale 0 €

L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

IL ASSURE !

Ouverte en décembre 2009, cette structure a été plébiscitée par la population. Preuve qu'elle répondait à un besoin clairement identifié : sa fréquentation est optimale et l'indice de satisfaction au plus haut.

De plus, l'accueil fait le plein le mercredi et le bilan de l'été 2010 (391 enfants au lieu des 265 prévus) est synonyme de succès.

Rappel

L'accueil de loisirs (situé dans le groupe scolaire des Allues) a une capacité de 36 enfants de 3 à 12 ans. Il fonctionne toute l'année (tous les mercredis, toutes les vacances scolaires à l'exception de la Toussaint).

Contact : 06 26 92 18 55
ou 04 79 00 75 61

À quel prix ?

Justement, il y a du nouveau. Afin de favoriser l'accès aux loisirs, les ressources des familles sont prises en compte au travers d'un quotient familial défini par la collectivité.

Grille tarifaire du régime général :

Quotient familial	0 à 350	351 à 550	551 à 750	751 à 950	951 et +
Journée	7,00 €	10,00 €	12,00 €	15,00 €	19,00 €
Demi-journée	3,50 €	5,00 €	6,00 €	7,50 €	9,50 €

Nota bene : des tarifs spéciaux pour les parents ne payant pas d'impôts en France
Prix journée : 22,00 €
Prix demi-journée : 11,00 €

CRÈCHE

LES PETITS LUTINS

En date du 9 mai, la commune des Allues a délégué la gestion de la structure multi-accueil au SIVOM de Bozel.

Au niveau du personnel, l'encadrement est assuré par deux auxiliaires puéricultrices et deux CAP Petite Enfance. Le SIVOM a également procédé au recrutement d'une directrice, Perrine Petitgenay. Les horaires demeurent inchangés : en saison d'hiver, de 8h15 à 18h15, et en intersaison de 8h30 à 18h30. Nouveauté : Les Petits Lutins peuvent accueillir jusqu'à 16 enfants en intersaison et 19 en saison d'hiver.

SCOLAIRES

Transports scolaires 2011-2012

Afin d'emprunter les transports scolaires, vos enfants doivent disposer d'un titre de transport. Si vous avez fait une demande d'inscription auprès du SIVOM de Bozel, sachez que vous pouvez retirer la carte de transport scolaire auprès du service scolaire de la Mairie des Allues durant la dernière semaine du mois d'août.

Les cartes, dont les droits d'inscription n'auraient pas été réglés, seront conservées au SIVOM.

Inscriptions scolaires 2011-2012

Les demandes d'inscription scolaires se font auprès de la mairie de votre domicile entre le 15 mai et le 15 juin (imprimé disponible en mairie ou sur son site internet). Après vérification des informations, un certificat d'inscription vous sera délivré. Il vous appartiendra alors de prendre rendez-vous avec le directeur de l'école concernée afin de lui remettre ce document.

Garderie périscolaire des Allues

À compter du 5 septembre prochain, la garderie périscolaire des Allues – qui fonctionne à l'année – va reprendre du service. Les parents intéressés peuvent d'ores et déjà s'inscrire auprès du service scolaire de la mairie ou de l'accueil de loisirs. Toutefois, il reste toujours possible de confier vos enfants uniquement pour la saison d'hiver. Attention : dans les deux cas (année ou saison), le nombre de places est limité.

LES NOUVELLES ASSOCIATIONS

Chats sans famille

Limiter l'errance des chats pour maîtriser leur prolifération et aussi pour leur bien-être

« Une maison sans chat c'est comme un aquarium sans poisson » mais que dire des chats sans famille, sans toit ? Condamnés à vagabonder, tels des âmes en peine, à la recherche de leur pitance, d'une main généreuse, ou d'un abri temporaire pour se lover au chaud.

L'association « Chats sans famille » (créée en 2007) a pris conscience de l'errance des chats, une errance non choisie et génératrice de problèmes. Une misère animale insupportable aussi. « Nous agissons par amour des animaux, par compassion mais aussi pour stopper la prolifération » explique Valérie Chauvet, présidente de l'association.

Avec ses amies Evelyne Dupont (secrétaire) et Béatrice Barthe (trésorière), elle organise des « tournées » pour capturer les chats dont on leur a signalé la présence... parfois intempestive.

« Nous construisons des cages et nous confions ensuite les matous soit à des adoptants, soit le plus souvent aux vétérinaires pour une opération classique de stérilisation » ajoute Valérie qui lance un appel au bénévolat.

Un local leur serait aussi précieux ne serait-ce que pour stocker les cages, offrir un point d'eau et rendre les chats un peu plus sociables.

Contact :
06 07 30 16 37
ou par courriel :
chatssansfamille@voila.fr

Méritrail

Les coureurs prennent des couleurs

Sur le littoral, en plaine et – surtout – en montagne, ils sont enthousiasmés par la course à pied, activité sportive de plein air par excellence.

Jean-Pierre Deville, président : « À l'origine de cette nouvelle association qui compte déjà une quinzaine de membres, une bande de copains adepte de la discipline. Nous souhaitons la promouvoir et créer des évènements ».

La vallée des Allues constitue l'un de leurs terrains de jeu favori. « Courir sur les pistes, les sentiers, les crêtes, ici les possibilités sont infinies » raconte Jean-Pierre.

Cet été, une montée « sèche » de Brides à Méribel est programmée. Du fond de vallée à la station, cinq cents mètres de dénivelé à gravir avec ténacité et concentration, parfois dans la souffrance mais avec en fin de compte du plaisir.

La course à pied est une discipline qui permet de mieux se connaître et de découvrir sa véritable nature, de comprendre le lien indissociable du corps et de l'esprit.

En projet également, une initiation au triathlon et des entraînements collectifs sur Méribel et Moûtiers avec un encadrement sportif approprié.

Contact : Jean-Pierre Deville au 06 11 47 03 36 ou par courriel : jpdeville@hotmail.fr ou meritrail@gmail.com.

Méritrail est une association Loi 1901 déclarée au Journal Officiel (début 2011). Le président est Jean-Pierre Deville, le trésorier Philippe Soublin et la secrétaire Chantal Soublin.

Yoga et bien-être

L'association date de 2006 et se fixe pour objet la pratique du yoga à tout âge

L'intérêt : « On commence par des exercices corporels pour atteindre progressivement la dimension spirituelle ». Marcela Nieves Bemposta a créé l'association au lendemain de la disparition de Jean-Claude Parrat qui officiait comme professeur de yoga à la MJC de Moûtiers. Diplômée de l'École de Yoga de l'Énergie d'Évian, elle pratique depuis une vingtaine d'années.

Une longue expérience qui lui permet d'affirmer que les exercices de yoga s'adressent à toutes les générations et que tout un chacun peut en retirer un bénéfice certain : « Le mental est rasséréné, apaisé et on prend du recul par rapport aux émotions ».

Au niveau de la douleur, les bienfaits sont réels. « Quand je quitte la séance, j'ai plus de facilité à marcher » confie l'un des participants nonagénaire. Recherche de l'équilibre, maîtrise de la respiration, méditation, concentration, quête du lâcher-prise... L'univers du yoga regorge d'intérêts pour tous.

L'association propose à l'année tous les lundis matins (de 9h30 à 11h) un atelier spécial 3e âge (groupe de huit personnes). Pour toutes les autres tranches d'âges, les séances sont dispensées tous les mardis (à 18h) à la Maison des Générations.

Contact : Marcela Nieves Bemposta au 06 03 00 45 49

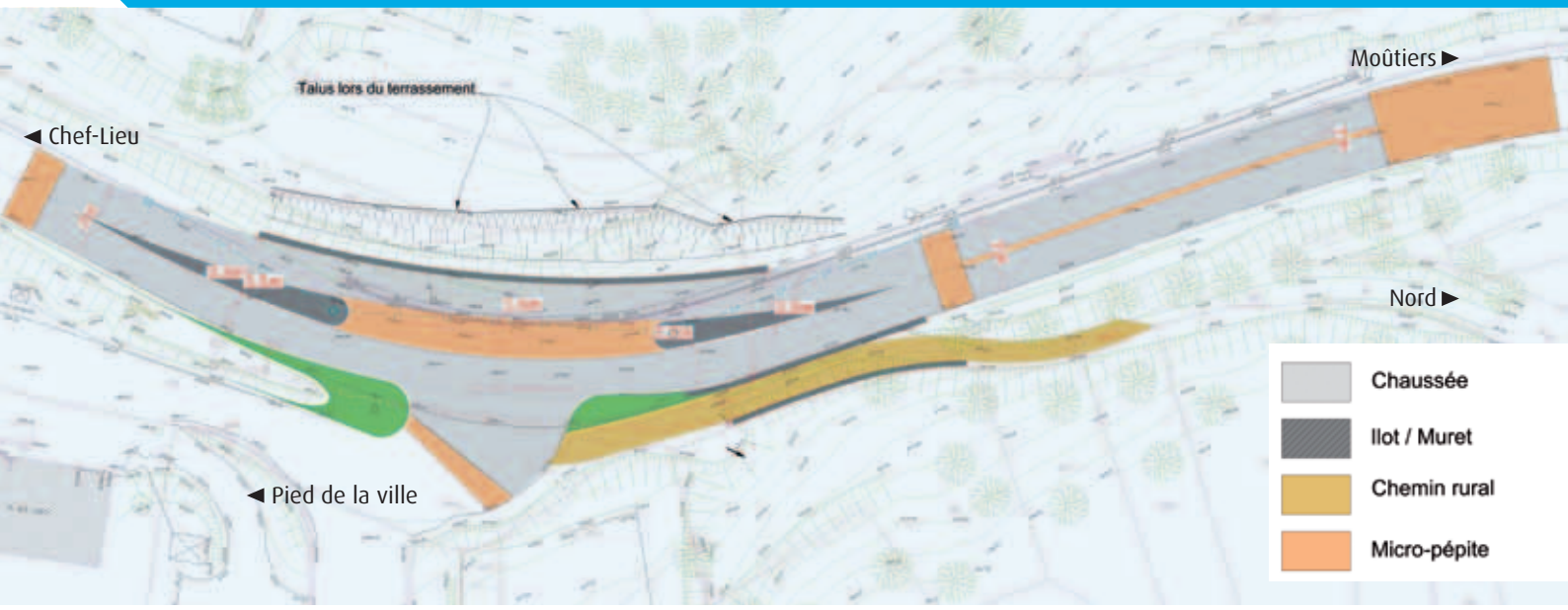

Un nouveau foyer logement au Mottaret

Les Cassines C : ce nouveau et troisième foyer-logement sera réceptionné en septembre et mis à disposition fin novembre.

Réalisé par l'OPAC de la Savoie et géré par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la commune des Allues, il offre 32 logements entièrement meublés.

Dans le détail, il s'agit de 10 logements T1 (pour une personne) de 15 à 20 m², d'1 logement T1p (une personne) de 24 m² et de 21 logements type T1b (avec 2 chambres) de 31 à 44 m².

Par rapport aux foyers existants (Cassines A & B), le fonctionnement reste identique : un contrat de réservation à l'année est mis en place avec l'employeur et un contrat d'occupation est souscrit par le locataire saisonnier. Pour tout renseignement, s'adresser en mairie à Maryse Vibert – service du patrimoine.

Au total 215 lits destinés aux saisonniers : 107 lits aux Cassines A, 55 lits aux Cassines B, 53 lits aux Cassines C, soit 156 logements réalisés pour répondre à la demande des socioprofessionnels.

LES TRAVAUX
DANS LA VALLÉE

Aménagement de l'entrée du Chef-lieu

Les travaux ont débuté en mai et se termineront fin juin 2011. L'objectif de cet aménagement consiste à sécuriser l'entrée du Chef-lieu en organisant un tourne à gauche dans le sens montant (avec zone de stockage des véhicules) à destination des riverains du Pied de Ville et en élargissant la chaussée. Conséquence : plus de visibilité, de sécurité et plus de facilité aussi pour négocier l'entrée dans le village dans le sens amont-aval. Les travaux de cette porte d'entrée dans la vallée comprennent la réalisation d'un mur cyclopéen, d'un îlot avec traitement paysager et la mise en valeur du calvaire (déplacé par nécessité). Il est prévu d'y implanter des illuminations pour les fêtes de fin d'année.

Montant des travaux : 400 000 €

Route de la Chaudanne

Compte tenu des travaux de réalisation d'un hôtel, la route dite de la montée sera totalement fermée en intersaison, c'est-à-dire en juin, septembre, octobre et novembre. Pendant la saison d'été (juillet et août), une ouverture partielle permettra la circulation. Cet automne, la route sera décapée et définitivement enrobée. À noter : pendant les travaux, un cheminement piéton est organisé.

Épines blanches

Tout le monde l'a constaté : des travaux à l'initiative du Conseil Général de la Savoie ont lieu sur la Route Départementale 90 à hauteur de Brides-les-Bains, au lieu-dit les Épines Blanches. Le mur actuel est remplacé par un enrochement de type cyclopéen.

Montant des travaux : 140 000 €

Parking de Nantgerel

La phase terminale d'aménagement de la traversée du village s'est conclue par la pose des enrobés, des barrières, de l'éclairage public et de la végétalisation des talus.

Travaux à l'entrée du Chef-Lieu

Parking de Nantgerel

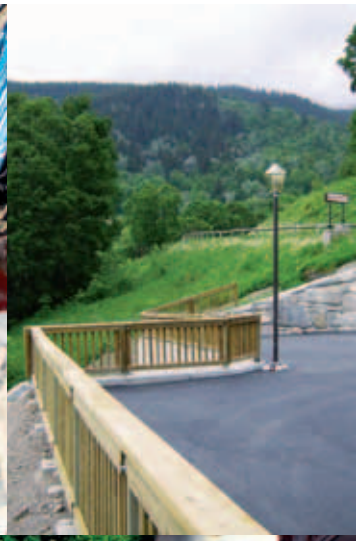

LE TRI SÉLECTIF

DES CHIFFRES ÉLOQUENTS POUR TOUS !

Le volume des ordures ménagères est passé de 3 700 tonnes en 2003 à 2 353 tonnes en 2010, soit une baisse de 36 % ! (entre 2009 et 2010, diminution de 157 tonnes, soit une baisse de 6 %)

Depuis 2003, la collecte sélective s'est installée dans le paysage avec la mise en service progressive de conteneurs semi-enterrés « bi flux » (verre et emballages). À l'image du tri sélectif, la commune a ensuite procédé, de 2008 à 2010, à l'installation de conteneurs recueillant les ordures ménagères.
En plus de leur insertion respectueuse du paysage, ces conteneurs optimisent le stockage des déchets, augmentent les conditions d'hygiène et mettent un terme aux travaux pénibles de manutention.
Aujourd'hui, il existe 102 points d'apports volontaires pour la collecte des déchets, incluant 59 points multiflux (ordures ménagères/emballages/verre) et 43 points de collecte des ordures ménagères seules. En parallèle, 24 points de collecte des cartons sont au service de la population (les abris cartons sont désormais en accès libre, et ne sont plus seulement réservés aux professionnels).
Nos concitoyens adhèrent activement à la politique mise en place : en 2010, 194 tonnes de carton, 451 tonnes de verre et 180 tonnes d'emballages ont été collectées pour être ensuite acheminées sur les centres de traitement et de valorisation.

Tonnage des ordures ménagères sur plusieurs années

Collecte du verre dans les conteneurs

UNIQUEMENT emballages en verre :
bouteilles, pots, bocaux...

À déposer en déchetterie

matières infusibles [1] :
porcelaine, faïence, vitrocéramiques (dont pyrex), terre cuite, grès...

[1] ne fondent pas à la même température que le verre d'emballage, ce qui nuit au recyclage (formation d'inclusions qui fragilisent les bouteilles fabriquées).

verres spéciaux [2] :
verre de table, vitres, miroirs... tubes néons, ampoules...

[2] ont une composition chimique différente du verre d'emballage, ce qui rend impossible leur intégration au calcin utilisé dans les fours verriers. Par exemple, les verres de table peuvent contenir du plomb qui se dépose au fond des fours et les endommage.

À déposer dans le conteneur « emballages »

les bouteilles et flacons plastique

À déposer avec les ordures ménagères

bouchons, capsules, couvercles

QUESTIONS À
MICHÈLE SCHILTE

Michèle Schilte est conseillère municipale depuis 2001, déléguée aux affaires sociales, membre de la commission scolaire et de celle des travaux. À ce dernier titre, elle se préoccupe tout spécialement des dossiers fleurissement et décorations de Noël.

La commune est candidate à une troisième fleur. Pourquoi ?

Depuis plusieurs années et en particulier depuis 2007 – date d'obtention de la première fleur – une dynamique s'est mise en place. On ne va pas s'arrêter en si bon chemin (sourire).

Diriez-vous qu'il faut poursuivre ses efforts et ne pas se reposer sur ses lauriers ?

Le fleurissement comme d'autres actions municipales participent de notre volonté de faire de la saison d'été, une saison à part entière. Il faut donc se mobiliser et se donner les moyens d'atteindre cet objectif.

Cela concerne tout le monde...

La municipalité a déjà engagé des travaux en matière d'aménagements de loisirs, de restauration du patrimoine, de développement durable et de fleurissement. De leur côté, les particuliers sont aussi invités à davantage manifester leur goût pour la beauté, pour la propreté, pour un environnement accueillant et souriant. C'est une des raisons pour lesquelles, nous mettons en place cette année un concours communal de fleurissement. Le jury se déplacera fin août pour apprécier les efforts...

Un nouveau challenge que le retour des beaux jours devrait faciliter !

LA DIVAGATION DES CHIENS

Nos amis à quatre pattes se promènent souvent dans les rues des villages, en toute liberté et parfois sans collier.

Pour des raisons évidentes de salubrité publique, de calme et de sécurité, leur divagation est interdite. Un arrêté municipal le précise.

Rappel de l'information : les chiens doivent être tenus en laisse et leurs propriétaires sont vivement invités à utiliser les « canisacs » mis à leur disposition.

Nouveau

Pas de panique... suivez le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Il a été récemment déposé dans toutes les boîtes aux lettres de la vallée.
Ce document est d'une extrême importance.
Gardez le DICRIM à portée de main. Il peut être très utile !

Renseignements et contacts
Mairie des Allues - 73 550 Méribel
Services administratifs :
Tél. 04 79 08 61 04 - Fax : 04 79 08 52 07
Services techniques :
Tél. 04 79 08 98 20 - Fax : 04 79 08 98 21
Web : toute votre mairie en ligne sur le site
www.mairiedesallues.fr

Publication périodique gratuite éditée par la Commune des Allues
> **Directeur de la publication :** Th. Monin
> **Conception graphique et maquette :** ***www.thuria.com*** - D9919
> **Rédaction :** services de la mairie et agence Thuria
> **Crédit photo :** JM. Gouédard – Mairie des Allues – J. Dénézé – V. Thiébaut - Shutterstock
> **Distribution :** par voie postale, en mairie des Allues, dans les Offices du Tourisme
> **Téléchargeable sur : www.mairiedesallues.fr**